

« MEDIATEURS DE REUSSITE SCOLAIRE » **ENTRE MEPRIS ET HYPOCRISIE**

Suite à l'annonce par X.DARCOS de la création de 5000 médiateurs de réussite scolaire dans le cadre du plan banlieue de F. AMARA, notre académie se voit créditer de 321 personnels sous contrat précaire et sous-rémunérés (CAV de 36 mois max, 975€). Concernant le recrutement, le public doit être bénéficiaire des minima sociaux (RMI, API, ASS, AAH). Leurs missions sont repérage et traitement des absences, organisation dans l'établissement d'actions d'aide à la parentalité, appuyer la lutte contre l'absentéisme en créant un lien fort avec les familles dans et hors l'établissement, établir des relations avec les collectivités locales, les associations et le délégué du Préfet.

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AUPRES DU RECTORAT

Les représentants (CPE et AS) SNES, FSU, CGT et SUD ont été reçus au Rectorat sur cette question. Un certain nombre de points ont été abordés : les questions d'empiètement sur des missions statutaires et le devenir des catégories concernées en lien avec les suppressions de postes et la baisse des recrutements, les critères du choix des établissements-support, les critères d'embauche de ces personnels en regard de l'importance des missions qui leur sont attribuées, le problème du secret professionnel, du traitement de l'information et du ressenti des familles. Nous avons dénoncé le mépris du travail des personnels en place, des élèves et de leur famille ainsi que l'alourdissement des tâches due à la gestion de personnels aux conditions de travail différentes. Nous avons réaffirmé notre refus de cette responsabilité et revendiqué la création à leur place de postes statutaires. Les autorités semblent dans le flou le plus complet tout en ayant conscience d'un certains nombres de points évoqués. Elles tentent d'atténuer en arguant de fausses solutions palliatives, comme le détournement ou la non réalisation de certaines missions. Le problème de fond n'en restant pas moins le même.

LES MEDIATEURS : QUELLE POSITION ?

La tentation est forte, aussi bien pour les CPE que pour les autres personnels, et notamment les chefs d'établissement, de recruter ces « médiateurs de réussite scolaire » afin de compenser le manque d'autres personnels et de faire fonctionner plus correctement le service de la vie scolaire. De plus, les discours de nos autorités vont dans ce sens en proposant un détournement des tâches qui leur sont affectées. Cependant, ne nous leurrions pas !

Ces médiateurs dont les fonctions empiètent sur nos missions, seront vraisemblablement rémunérés sur le même programme dans le cadre de la LOLF, que celui des CPE. Cela nous laisse à penser que ce phénomène pourrait se pérenniser et s'étendre aux dépens même de notre catégorie. Que deviendraient alors nos missions, et comment les exercerons-nous ? De plus, leur création au moment même où prennent fin les premiers contrats des Aed, nous font aussi craindre pour ces agents. Le nombre de supports et les quotités seront-ils maintenus ?

La position du SNES concernant les vies scolaires :

- L'augmentation, dès la session 2009, des postes au concours
- La création de postes de CPE à hauteur d'un pour 250 élèves
- Le refus du projet de maquette de concours en l'état actuel, celle-ci devant obligatoirement se situer dans le cadre de la circulaire de 1982 et du décret de 1989
- Reconstruction d'un statut d'étudiant-surveillant amélioré
- Respect du droit à la formation pour les Aed, réduction de leur temps de travail annuel pour favoriser la réussite aux concours.



Déclaration préalable au conseil d'administration du (collège, lycée, lycée professionnel

L'annonce faite par le Ministre de l'Education Nationale, sans aucune concertation, sur la création de 5000 emplois de « médiateurs de la réussite scolaire », chargés, en liaison avec les familles, de traiter l'absentéisme scolaire dans les établissements est choquante voire méprisante .

Il s'agit là de l'illustration des relations qu'envisage le gouvernement avec les organisations professionnelles, confirmées par les élections professionnelles de décembre 2008.

Cette nouvelle catégorie de personnels devra assumer des missions qui sont déjà assurées quotidiennement par les Assistants d'éducation, les Assistantes sociales et les Conseillers Principaux d'Education, notamment. Ces derniers sont des personnels qualifiés et formés pour effectuer et assurer le suivi de tâches aussi diverses que :

- Le relevé d'absence
- L'appel aux familles
- Les rencontres des familles dans l'établissement et hors établissement par l'intermédiaire des Travailleurs sociaux.
- La gestion de l'absentéisme...etc.

Pour les CPE, ces missions sont l'essence même de la circulaire de 1982 qui régit le statut et organise le métier des CPE.

En revanche, cette annonce ne fait que confirmer le manque crucial de CPE et d'Assistants sociaux, dont les recrutements sont indigents depuis plusieurs années et ne couvrent même plus les départs en retraite.

Le Ministre de l'Education Nationale crée une nouvelle catégorie de personnels précaires et non formés, qui fait craindre légitimement aux CPE soit leur disparition soit une transformation de leurs missions éducatives en tâches administratives.

Ainsi, seul le souci de réaliser des économies budgétaires substantielles prévaut à cette annonce. Plutôt que de s'attaquer véritablement aux problèmes de l'absentéisme et du décrochage scolaire dont les dimensions sociales et éducatives sont évidentes, le ministre met en péril ces missions alors même qu'il prétend les développer.

Personnels au (collège, lycée, lycée professionnel), nous demandons au ministre de recruter en nombre suffisant les CPE et assistantes sociales nécessaires, afin d'assurer l'ambition et le développement du service public d'Education auquel nous sommes attachés.

L'ACTION DU SNES

Au niveau national :

- Dès l'annonce du MEN, communiqué de presse*
- Elaboration d'une pétition intersyndicale nationale*
- Appel du Congrès National

Au niveau académique :

- Elaboration et diffusion d'une motion type à porter dans les CA.
- Diffusion de la pétition intersyndicale
- Audience auprès du Rectorat en intersyndicale avec la CGT et Sud.
- Audience auprès de l'IA

Un certain nombre de chefs d'établissement tentent de faire pression en arguant de la fin proche de contrats d'aed et d'un possible basculement permettant d'éviter le chômage. Nous vous recommandons la plus grande vigilance.

CONGRES NATIONAL DU SNES PERPIGNAN 23-27/03/09 EXTRAITS

Cette mesure est une véritable « escroquerie » face à un problème aussi complexe. Le Congrès du SNES appelle l'ensemble des personnels :

- A s'opposer massivement à cette mesure
- A signer massivement la pétition intersyndicale
- A faire voter contre dans les CA des établissements support
- A faire voter dans tous les CA des motions s'opposant à ce recrutement
- A se mobiliser pour obtenir les recrutements nécessaires en personnel spécialisé et qualifié permettant de fonctionner en équipe éducative complète

Là où les recrutements ont lieu, le SNES appelle à refuser de voir confier à ces personnels la responsabilité de missions de suivi et d'accompagnement des élèves absentéistes qui sont du ressort de personnels qualifiés